

# TOUT SAVOIR SUR L'ÉVALUATION DE DÉPART

Durée :  
45 min

## LES OBJECTIFS

L'évaluation de départ, obligatoire par la loi, se déroule sous forme d'exercices. Quand l'évaluation est finie, elle est imprimée en double exemplaire, le résultat expliqué au public, (avec les parents s'il est mineur) et mise à sa disposition, un autre exemplaire pour l'auto école. Elle permet d'**estimer le nombre d'heures** dont l'élève aura besoin pour obtenir son permis de conduire dans les meilleures conditions d'apprentissage, et ainsi qu'une proposition chiffrée.

## LE MOYEN UTILISÉ



### **ORDINATEUR**

Évaluation réalisée sans formateur Évaluation **cognitive** effectuée sur le logiciel EasySystème® de Code Rousseau

## LES COMPÉTENCES EVALUÉES

- vos **prérequis** en matière de **connaissances des règles du code de la route** et en matière de conduite d'un véhicule ;
- vos expériences vécues en tant qu'usager de la route ;
- vos compétences **psychomotrices** ;
- vos **motivations**.